BNP Paribas Actions Commodities 2012

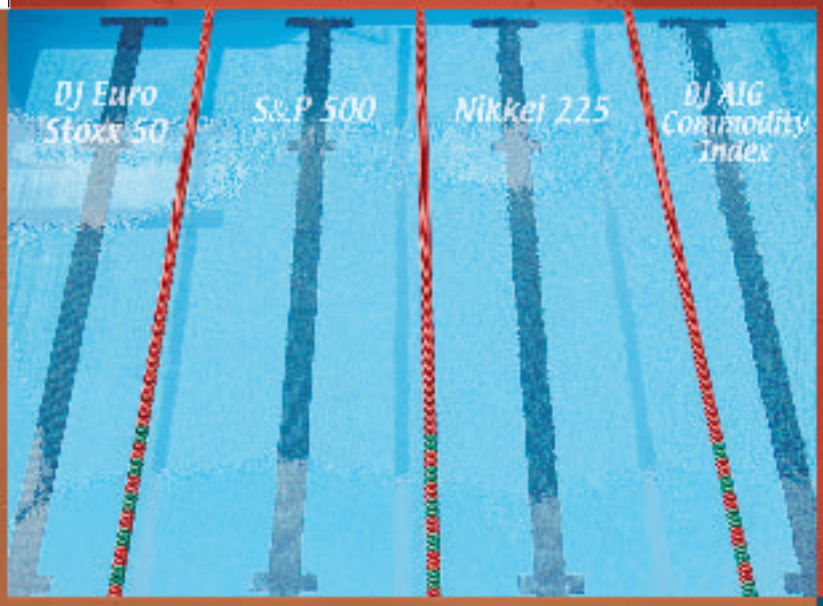

BNP PARIBAS
Banque Privée

BNP PARIBAS ACTIONS COMMODITIES 2012

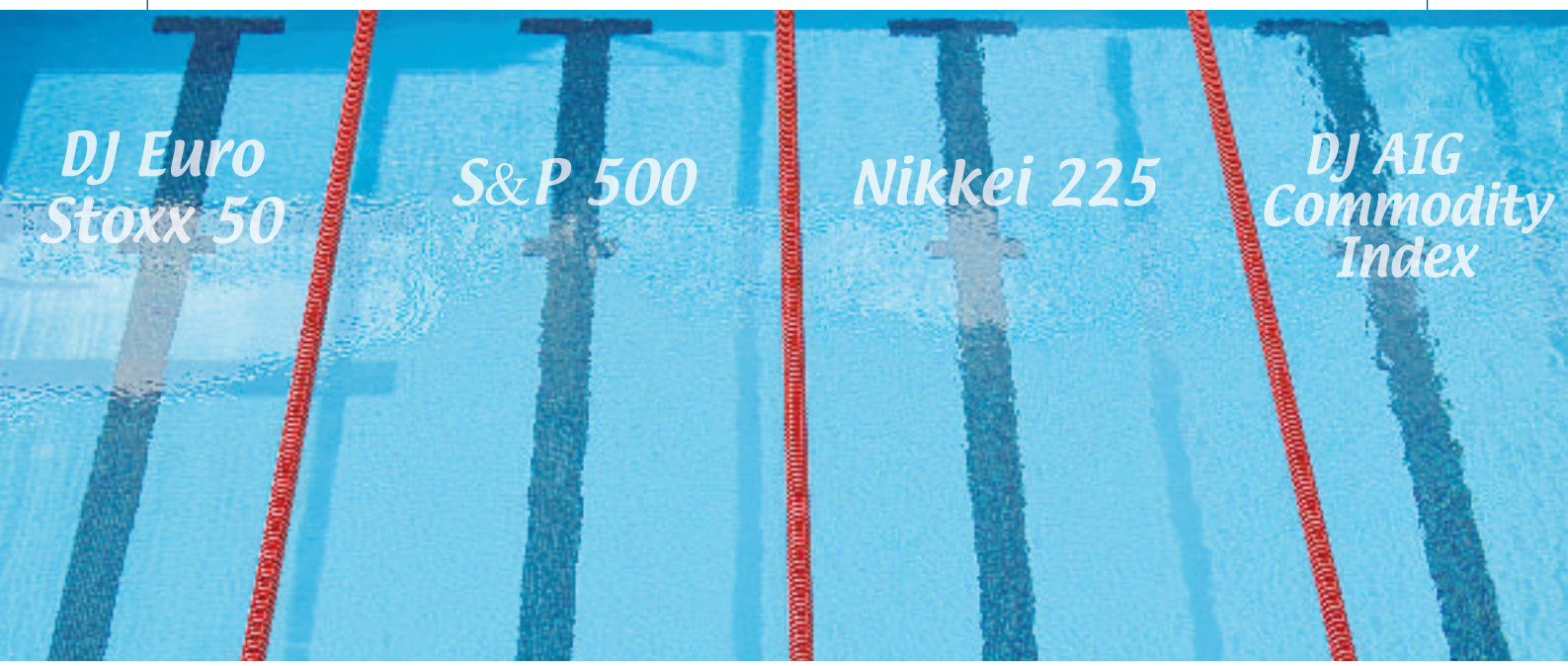

"Avec BNP Paribas Actions Commodities 2012, surpondérez les meilleures performances moyennes des indices actions et matières premières d'un panier, en protégeant votre investissement à hauteur de 97 %, le 27 août 2012 [1]"

Avec BNP Paribas Actions Commodities 2012, orientez votre investissement vers un panier de trois indices actions internationaux et d'un indice de matières premières, tout en protégeant 97 % de votre investissement[1], le 27 août 2012.

Ses caractéristiques sont multiples :

> Une diversification géographique grâce à trois indices actions : le DJ Euro Stoxx 50 (zone euro), le S&P 500 (Etats-Unis) et le Nikkei 225 (Japon).

> Une diversification en termes de classes d'actifs par l'intermédiaire d'un indice de matières premières dans le panier, le DJ AIG Commodity Index.

> Un mécanisme de calcul de la Performance Finale qui offre :

- 100 % de la moyenne pondérée des performances annuelles des quatre indices. Le mécanisme de calcul de la Performance Finale comporte un effet moyenne qui peut, dans certains cas, limiter sensiblement l'ampleur de la hausse d'un ou plusieurs indices du panier ou au contraire amortir l'impact d'une variation à la baisse de ceux-ci en fin de période.
- une pondération des indices en fonction de la performance de chacun : de 40 % pour le meilleur jusqu'à 10 % pour le moins bon.

> La certitude de récupérer à l'échéance au minimum 97 % de votre investissement [1]. En contrepartie de l'abandon de 3 % du capital initial, vous récupérez votre investissement[1] dès lors que la Performance Finale dépasse 3 %.

Ce FCP peut servir d'unité de compte aux contrats d'assurance vie et de capitalisation distribués par BNP Paribas Banque Privée.

[1] Pour les porteurs ayant souscrit au fonds avant le 11 août 2006 à 13 heures et ayant conservé leurs parts jusqu'au 27 août 2012, hors fiscalité, hors commission de souscription du FCP "BNP Paribas Actions Commodities 2012", et, si vous avez choisi ce FCP en représentation d'unité de compte, hors frais d'entrée, frais d'arbitrage et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation.

Avec BNP Paribas Actions Commodities 2012, diversifiez vos investissements...

Profitez de la croissance des marchés financiers par l'intermédiaire d'un panier de trois indices actions...

Une sélection de trois indices actions diversifiée géographiquement a été constituée : le DJ Euro Stoxx 50 (zone euro), le S&P 500 (Etats-Unis) et le Nikkei 225 (Japon). Ces trois indices représentent les trois zones économiques piliers de la croissance mondiale.

... et d'un indice de matières premières...

Le quatrième indice de ce panier, le DJ AIG Commodity Index est composé de 19 futures sur matières premières [2] regroupées dans cinq catégories : l'énergie, les métaux précieux, les métaux industriels, l'agriculture et le bétail.
Cette classe d'actifs offre une nouvelle diversification de votre patrimoine compte tenu de sa performance décorrélée des marchés actions et des taux.

... via une allocation optimisée par la performance.

Au sein du panier diversifié, les meilleures pondérations seront attribuées aux indices présentant les meilleures performances. BNP Paribas Actions Commodities 2012 profitera ainsi d'une allocation optimisée a posteriori pour maximiser la Performance Finale.

Evolutions des indices DJ Euro Stoxx 50, S&P 500, Nikkei 225 et DJ AIG Commodity Index entre le 1er janvier 1992 et le 23 janvier 2006 (base 100 le 01/01/92)

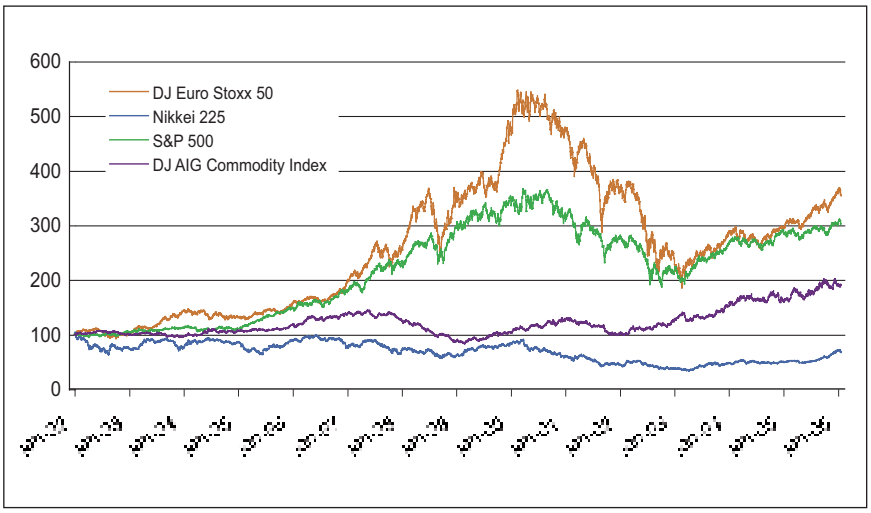

Source : Bloomberg

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Futures : Engagement ferme d'acheter ou vendre une quantité prédéterminée d'un actif à un prix et à une date future convenus.

[2] En date du 31 janvier 2006

Répartition des différentes catégories de matières premières dans l'indice Dow Jones AIG Commodity Index

Sous-secteur	Matière Première	Pourcentage
Energie	Pétrole brut Gaz naturel Essence sans plomb Fioul domestique	33,00 %
Agriculture	Soja Maïs Blé Coton Sucre Café Huile de soja	30,20 %
Bétail	Bétail vivant Porc maigre	10,40 %
Métaux Industriels	Aluminium Cuivre Zinc Nickel	18,10 %
Métaux Précieux	Or Argent	8,20 %

Source des données : Dow Jones
Date : Janvier 2006

...tout en protégeant 97 % de votre investissement, le 27 août 2012 [3].

Définitions

> Valeur Liquidative de Référence
C'est la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du fonds et jusqu'au 11 août 2006 inclus avant 13 h.

> Date de Constatation Initiale
16 août 2006

> Dates de Constatation Annuelles
Le 16 août 2007, le 18 août 2008, le 17 août 2009, le 16 août 2010, le 16 août 2011 et le 16 août 2012.

> Performance Annuelle de chaque indice
A chaque Date de Constatation Annuelle, elle est égale à la performance constatée de l'indice par rapport à la Date de Constatation Initiale.

> Performance Moyenne de chaque indice
Elle est égale à la moyenne de ses six Performances Annuelles.

> Performance Pondérée du panier
C'est la somme pondérée des Performances Moyennes des quatre indices selon le principe suivant : une pondération de 40 % pour l'indice le plus performant, 30 % pour le second indice, 20 % pour le troisième et une pondération de 10 % pour l'indice le moins performant.

> Performance Finale :
Elle est égale à 100 % de la Performance Pondérée du panier avec un minimum de 0 %.

BNP Paribas Actions Commodities 2012 a pour objectif de :

> bénéficier d'une performance liée à l'évolution d'un panier diversifié de quatre indices actions et de matières premières.

> profiter le 27 août 2012 d'une Performance Finale qui attribue une pondération supérieure aux indices ayant eu les plus fortes Performances Moyennes au sein du panier.
Le mode de calcul de la Performance Finale comporte un effet moyenne, ce qui peut dans certains cas limiter sensiblement l'ampleur de la hausse, d'un ou plusieurs indices du panier ou au contraire amortir l'impact d'une baisse importante en fin de période d'un ou plusieurs indices.

> protéger 97 % de votre investissement [3] le 27 août 2012.

Description du mécanisme de calcul de la Performance Finale et de la Valeur Liquidative au 27 août 2012

La Performance Finale est égale à 100 % de la Performance Pondérée du panier. Elle est calculée en quatre étapes :

1ère étape : Calcul de la Performance Annuelle de chaque indice à chacune des six Dates de Constatation Annuelles

Pour chacun des 4 indices composant le panier, on calcule sa performance par rapport à la Date de Constatation Initiale.

Dans notre exemple, la Performance Annuelle du DJ Euro Stoxx 50, le 16 août 2007, est de 7 %.

2e étape : Calcul de la Performance Moyenne de chaque indice

Elle est égale à la moyenne des 6 Performances Annuelles de chaque indice calculée à la Date de Constatation Finale.

Dans notre exemple, la Performance Moyenne de l'indice DJ Euro Stoxx 50 est de 28,00 % soit (7 %+14 %+22 %+31 %+39 %+55 %)/6

3e étape : Calcul de la Performance Pondérée du panier

A chacune des 4 Performances Moyennes ainsi calculées sont appliquées les pondérations suivantes, le principe étant de surpondérer l'indice le plus performant et de sous-pondérer l'indice le moins performant :

Performance Moyenne des indices	Attribution des pondérations
Meilleure performance	40 %
Deuxième meilleure performance	30 %
Troisième meilleure performance	20 %
Moins bonne performance	10 %

[3] Pour les porteurs ayant souscrit au fonds avant le 11 août 2006 à 13 heures et ayant conservé leurs parts jusqu'au 27 août 2012, hors fiscalité, hors commission de souscription du FCP "BNP Paribas Actions Commodities 2012", et, si vous avez choisi ce FCP en représentation d'unité de compte, hors frais d'entrée, frais d'arbitrage et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation.

La Performance Pondérée du panier est égale à la somme des 4 Performances Moyennes ainsi pondérées.

Dans notre exemple, la Performance Pondérée du panier est égale à 33,70 % soit (52,17 % x 40 % + 28,00 % x 30 % + 15,00 % x 20 % + 14,33 % x 10 %).

4e étape : Calcul de la Performance Finale

La Performance Finale est égale à 100 % de la Performance Pondérée du panier. Si la Performance Finale est négative, elle sera considérée comme nulle.

Dans notre exemple, la Performance Finale est égale à 33,70 %

Ainsi, la valeur liquidative du fonds, le 27 août 2012 sera au moins égale à 97 % de la Valeur Liquidative de Référence majorée de la Performance Finale.

Dans notre exemple, la valeur liquidative le 27 août 2012 est égale à 130,70 % (97 %+33,70 %) de la Valeur Liquidative de Référence, soit un taux de rendement annuel actuariel de 4,53 %[4].

Illustration du mécanisme de calcul de la Performance Finale

		Indices en base 100				Performances Annuelles des Indices			
		DJ Euro Stoxx 50	S&P 500	Nikkei 225	DJ AIG Commodity Index	DJ Euro Stoxx 50	S&P 500	Nikkei 225	DJ AIG Commodity Index
Date de Constatation initiale	16 août 2006	100	100	100	100				
Dates de constatation Annuelles	16 août 2007	107	97	115	118	7 %	-3 %	15 %	18 %
	18 août 2008	114	95	125	133	14 %	-5 %	25 %	33 %
	17 août 2009	122	104	120	147	22 %	4 %	20 %	47 %
	16 août 2010	131	119	117	160	31 %	19 %	17 %	60 %
	16 août 2011	139	129	110	172	39 %	29 %	10 %	72 %
	16 août 2012	155	142	103	183	55 %	42 %	3 %	83 %
					Performance Moyenne de chaque indice	28,00 %	14,33 %	15,00 %	52,17 %
					Attribution des pondérations	30 %	10 %	20 %	40 %
					Performance Pondérée du Panier		33,70 %		
					Performance Finale		33,70 %		
					97 % de la Valeur Liquidative de Référence		+ 97 %		
					Valeur Liquidative à l'échéance de la garantie *(en % de la Valeur Liquidative de Référence)*		130,70 %		
					Taux Actuariel Annuel		4,53 %		

La garantie apportée au FCP BNP Paribas Actions Commodities 2012 par BNP Paribas s'applique le 27 août 2012. Avant cette date, votre épargne fluctue à la hausse comme à la baisse selon l'évolution de la valeur liquidative du FCP, celle-ci dépendant des paramètres de marché. En cas de sortie avant le 27 août 2012, c'est la valeur liquidative du FCP à la date de l'opération qui s'applique, celle-ci peut donc être inférieure à la valeur liquidative à l'échéance de la garantie.

Commissions de souscription:
- 2 % (non acquis à l'OPCVM) jusqu'au 11/08/2006, 13 h
- Néant pour les souscriptions effectuées jusqu'au 04/08/20006 (inclus) dans le cadre des contrats d'assurance vie et / ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas.
- 5 % (acquis à l'OPCVM) à compter du 11/08/2006 après 13 h.

Commissions de rachat:
- Néant.

[4] Taux annuel actuariel calculé entre le 11 août 2006 et le 27 août 2012 en base Exact/365 (hors fiscalité)

BNP PARIBAS ACTIONS COMMODITIES 2012

Prospectus simplifié

Code ISIN : FR0010326124

Fonds à formule

L'OPCVM BNP Paribas Actions Commodities 2012 est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date d'échéance de la garantie, le 27 août 2012. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la date d'échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant l'échéance du 27 août 2012, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres de marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

PARTIE A STATUTAIRE

1-PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination :	BNP Paribas actions commodities 2012
Forme juridique :	FCP de droit français
Compartiments/nourricier :	Ce FCP est un fonds nourricier du FCP Kle Cash Souverain
Société de gestion :	BNP Paribas Asset Management
Gestionnaire comptable (par délégation) :	BNP Paribas Asset Servicing
Durée d'existence prévue :	OPCVM initialement créé pour une durée de 99 ans
Dépositaire :	BNP Paribas Securities Services
Commissaire aux comptes :	Deloitte et Associés
Commercialisateur(s) :	BNP Paribas et les sociétés du groupe BNP Paribas.

2-INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

a-Classification : Fonds à formule.

b-OPCVM d'OPCVM : OPCVM nourricier.

c-Garantie ou protection : Capital non garanti, protection à hauteur de 97 % du capital investi.

d-Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Fonds BNP Paribas Actions Commodities 2012 est de permettre au porteur de bénéficier, à l'échéance de la garantie, le 27 août 2012, d'une valeur liquidative du Fonds égale à la somme :

- de 97 % de la Valeur Liquidative de Référence (définie au paragraphe "Garantie ou Protection"),
- et d'une Performance Finale égale à 100 % de la Performance Pondérée du Panier d'indices, calculée à partir des Performances Moyennes de chaque indice, avec une surpondération des meilleurs indices.

Le Panier est composé de trois indices actions et d'un indice de matières premières, décrits dans le paragraphe g "Stratégie d'Investissement", alinéa "Description du mécanisme de la Performance Finale".

A la Date de Constatation Finale, pour chaque indice, on calcule sa Performance Moyenne, égale à la moyenne de ses 6 Performances Annuelles.

Chaque indice se verra attribuer une pondération spécifique en fonction de la performance qu'il aura effectivement réalisée, afin de surpondérer l'indice le plus performant et de sous-pondérer l'indice le moins performant, définissant ainsi la « Performance Pondérée du Panier » : l'indice le plus performant se verra attribuer une pondération de 40 %, le second, une pondération de 30 %, le troisième, une pondération de 20 %, et le moins performant, une pondération de 10 %.

La Performance Pondérée du Panier est égale à la somme des Performances Moyennes des 4 indices ainsi pondérées.

La Performance Finale est égale à 100 % de la Performance Pondérée du Panier. Si la Performance Finale est négative, elle sera considérée comme nulle.

e-Description de l'économie de l'OPCVM :

1. Anticipations du porteur du Fonds

En contrepartie de l'abandon de 3 % de son capital investi et de l'abandon des dividendes liés aux actions composant les indices actions du Panier, le porteur du Fonds cherche à profiter intégralement de la hausse moyenne des quatre indices du Panier, et anticipe des écarts de performance entre ces quatre indices. Le porteur a la certitude que 97 % de son capital initialement investi sera protégé à l'échéance de la garantie, le 27 août 2012.

Le capital investi correspond à l'investissement initial du souscripteur, hors fiscalité et déduction faite de la commission de souscription, et pour les souscriptions dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation, hors frais d'entrée, d'arbitrage et frais de gestion annuels du contrat si le FCP est choisi comme unité de compte.

2. Avantages – Inconvénients du Fonds

AVANTAGES	INCONVENIENTS
- Le capital investi est protégé à hauteur de 97 % le 27 août 2012. - Les pondérations spécifiques sont attribuées à la Date de Constatation Finale : les meilleurs indices sont surpondérés, tandis que les moins bons sont sous-pondérés. - Le mode de calcul de la Performance Finale comporte un effet moyenne, ce qui permet dans certains cas d'amortir l'impact d'une variation importante à la baisse en fin de période d'un ou plusieurs indices du Panier. Ainsi en cas de progression des indices en début de vie du Fonds suivie d'une baisse, l'impact négatif de cette baisse sera limité.	- Pour bénéficier de la protection, le porteur doit avoir souscrit ses parts avant le 11 août 2006, 13 heures, et les conserver jusqu'au 27 août 2012. La Performance Finale doit être au minimum de 3 % sur la durée de la formule pour que le porteur récupère son capital investi à l'échéance de la garantie, le 27 août 2012. - Les pondérations prédéterminées sont appliquées à la Date de Constatation Finale et non à chaque Date de Constatation Annuelle. - Le porteur ne profite pas des dividendes liés aux actions composant les indices actions du Panier. - Le mode de calcul de la Performance Finale comporte un effet moyenne ce qui peut dans certains cas limiter sensiblement l'ampleur de la hausse, d'un ou plusieurs indices du Panier, dont bénéficiera le porteur et qui atténuera la Performance Finale en cas de hausse régulière des indices ou en cas de baisse suivie d'une hausse des indices.

f-Indicateur de référence :

La gestion du Fonds ne se réfère pas à un indicateur de référence prédéterminé. L'évolution de la valeur liquidative du Fonds ne pourra pas, en conséquence, être appréciée au regard de l'indice de référence du Fonds Maître Kle Cash Souverain, l'EONIA.

De plus, même si la Performance Finale dépend de l'évolution de la performance d'un panier de 4 indices, elle pourra être différente de la performance de ce panier à l'échéance de la garantie, le 27 août 2012, du fait de la formule.

Un graphique de comparaisons historiques simulées des performances annualisées du panier, de la Formule et du taux sans risque en fonction de la date d'échéance de la simulation est établi ci-après à la rubrique g.4 "Stratégie d'investissement : Simulations sur les données historiques de marché".

g-Stratégie d'investissement :

1. Description du mécanisme de la Performance Finale

Le Fonds est un fonds à formule dont la Performance Finale est liée à l'évolution d'un Panier composé de 4 indices internationaux décrits dans le tableau ci-après, sélectionnés pour leur exposition géographique internationale et leur diversification en termes de classes d'actifs.

> Les indices

Nom	Description	Agent de Publication	Code Bloomberg
DJ Euro Stoxx 50	Indice des marchés actions de la **zone euro**, regroupant 50 sociétés parmi les plus importantes capitalisations. Il est calculé dividendes non réinvestis et pondérés par les capitalisations.	Stoxx Ltd	SX5E
S&P 500	Indice des marchés actions des **Etats-Unis**, regroupant 500 sociétés américaines par secteurs et dont les capitalisations sont parmi les plus importantes et les plus liquides. Il est calculé dividendes non réinvestis et pondéré par les capitalisations.	Standard & Poor's	SPX
Nikkei 225	Indice du marché actions du **Japon**, regroupant 225 sociétés du Tokyo Stock Exchange choisies pour leur capitalisation importante, la liquidité de leur cotation ainsi que leur appartenance à un secteur d'activité. Il est calculé dividendes non réinvestis et pondéré par les prix.	Nihon Keizai Shimbun Inc	NKY
DJ AIG Commodity Index	Indice de futures sur des matières premières physiques, que l'on peut regrouper dans les 5 secteurs suivants : énergie, agriculture, métaux précieux, métaux industriels et bétail. L'indice est de type "Excess Return" : sa performance intègre uniquement les variations résultant de la variation des futures sous-jacents de l'indice (19 futures, le 31 janvier 2006).	Dow Jones Company INC	DJAIG

En cas de survenance d'un événement visé au paragraphe "Garantie ou protection et description de la formule" de la Note Détaillée, ces indices pourront être remplacés par d'autres indices.

Le cours d'un indice est son cours de clôture tel que publié par son Agent de Publication.

> Modalités de calcul de la Performance Finale

La définition de la Performance Finale s'appuie sur le calendrier suivant :

Date de constatation initiale : le 16 août 2006

Les 6 Dates de Constatation Annuelles sont définies ci-dessous, la dernière Date de Constatation Annuelle correspondant à la Date de Constatation Finale :

- Jeudi 16 août 2007
- Lundi 18 août 2008
- Lundi 17 août 2009
- Lundi 16 août 2010
- Mardi 16 août 2011
- Jeudi 16 août 2012

Ces Dates de Constatation sont susceptibles d'être modifiées en cas de survenance d'événement de marché.

La Performance Finale est calculée comme suit, en 4 étapes :

- **1ère étape : A chacune des 6 Dates de Constatation Annuelles, calcul de la Performance Annuelle de chaque indice :**

Pour chacun des 4 indices composant le Panier, on a :

La Performance Annuelle est égale à $\frac{\text{Cours Annuel}}{\text{Cours de Référence}} - 1$, exprimé en pourcentage

Avec :

Le Cours de Référence de l'indice est égal au cours de l'Indice à la Date de Constatation Initiale,

Le Cours Annuel de l'indice est égal au cours de l'Indice à la Date de Constatation Annuelle.

La Performance Annuelle est retenue pour son niveau effectif, qu'il soit positif ou négatif.

A la Date de Constatation Finale

- **2e étape : Calcul de la Performance Moyenne de chaque indice**

La Performance Moyenne de chaque indice est égale à la moyenne de ses 6 Performances Annuelles.

- **3e étape : Calcul de la Performance Pondérée du Panier**

A chacune des 4 Performances Moyennes ainsi calculées sont appliquées les pondérations suivantes, le principe étant de surpondérer l'indice le plus performant, et de sous-pondérer l'indice le moins performant :

Performance Moyenne des indices	Attribution des pondérations
Meilleure performance	40 %
Deuxième meilleure performance	30 %
Troisième meilleure performance	20 %
Moins bonne performance	10 %

La Performance Pondérée du Panier est égale à la somme des 4 Performances Moyennes ainsi pondérées.

- **4e étape : A la date d'échéance de la Garantie, calcul de la Performance Finale**

La Performance Finale est égale à 100 % de la Performance Pondérée du Panier.

Si la Performance Finale est négative, elle sera considérée comme nulle.

> Modalités de calcul de la valeur liquidative à l'échéance de la garantie :

La Valeur Liquidative de Référence est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du Fonds et jusqu'au 11 août 2006 inclus à 13 heures, heure de Paris.

La valeur liquidative du Fonds à l'échéance de la garantie, le 27 août 2012 sera au moins égale à 97 % de la Valeur Liquidative de Référence majorée de la Performance Finale.

A titre de précision, si la Performance Finale est négative et par conséquent considérée comme nulle, la valeur liquidative à l'échéance de la garantie, le 27 août 2012, sera égale à 97 % de la Valeur Liquidative de Référence.

2. Anticipations de marché permettant de maximiser le résultat de la formule

Les anticipations du porteur du Fonds portent sur une hausse des indices du Panier, constatée aux Dates de Constatation Annuelles par rapport à la Date de Constatation Initiale.

Si le meilleur indice se démarque fortement des autres, cela permettra de maximiser les résultats de la formule.

3. Exemples

Taux sans risque de même échéance que la formule :

A titre d'information, à la date du 9 mai 2006, le taux sans risque était de 3,92 % (OAT zéro coupon 25 octobre 2012, de maturité proche de celle de la Garantie).

Les taux de rendement actuariels annuels cités doivent toujours s'entendre comme des taux actuariels annuels calculés entre le 11 août 2006 exclu et le 27 août 2012 inclus, en base Exact/365 et ne prenant pas en compte l'impact éventuel de la fiscalité.

1) Scénario favorable : Progression globale des 4 indices

		Indices en base 100				Performances Annuelles des Indices			
		DJ Euro Stoxx 50	S&P 500	Nikkei 225	DJ AIG Commodity Index	DJ Euro Stoxx 50	S&P 500	Nikkei 225	DJ AIG Commodity Index
Date de Constatation initiale	16 août 2006	100	100	100	100				
Dates de constatation Annuelles	16 août 2007	106	95	129	122	6 %	-5 %	29 %	22 %
	18 août 2008	109	103	149	165	9 %	3 %	49 %	65 %
	17 août 2009	116	123	157	175	16 %	23 %	57 %	75 %
	16 août 2010	128	142	159	189	28 %	42 %	59 %	89 %
	16 août 2011	140	165	162	197	40 %	65 %	62 %	97 %
	16 août 2012	156	186	167	210	56 %	86 %	67 %	110 %
					Performance Moyenne de chaque indice	25,83 %	35,67 %	53,83 %	76,33 %
					Attribution des pondérations	10 %	20 %	30 %	40 %
					Performance Pondérée du Panier	56,40 %			
					Performance Finale	56,40 %			
					97 % de la Valeur Liquidative de Référence	+ 97 %			
					Valeur Liquidative à l'échéance de la garantie *(en % de la Valeur Liquidative de Référence)*	153,40 %			
					Taux Actuariel Annuel	7,33 %			

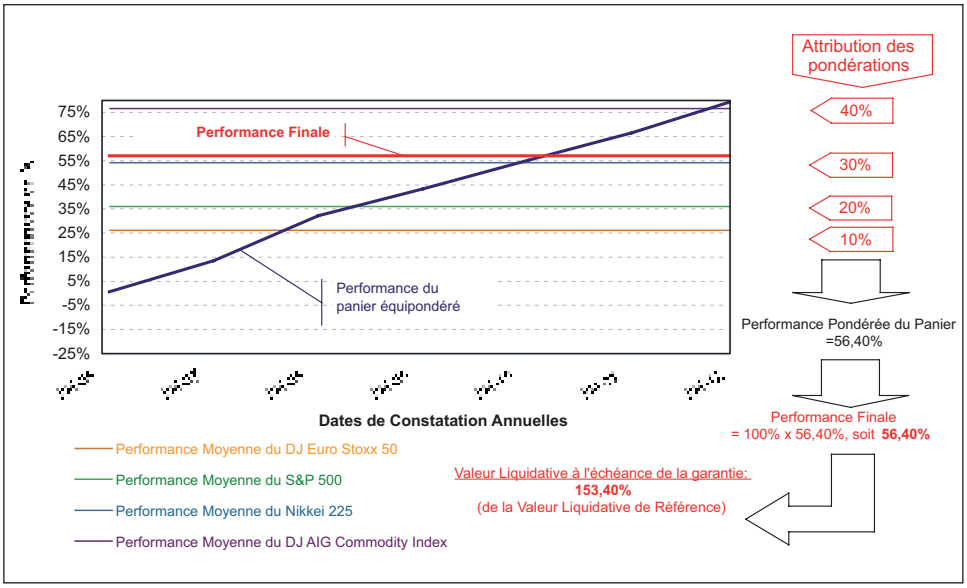

Cette hypothèse correspond à un contexte de marché globalement haussier sur les marchés actions et sur l'indice de matières premières jusqu'à l'échéance de la garantie, qui permet d'optimiser le résultat de la formule. La Performance Finale est de 56,40 %.

La valeur liquidative à l'échéance de la garantie le 27 août 2012 est égale à 153,40 % (= 97 % + 56,40 %) de la Valeur Liquidative de Référence, ce qui correspond à un taux de rendement actuariel annuel de 7,33 %.

Dans cet exemple, si la Valeur Liquidative de Référence était de 100 euros, alors la Valeur Liquidative du Fonds le 27 août 2012 serait égale à 153,40 euros.

2) Scénario intermédiaire : Progression modérée des 4 indices

		Indices en base 100				Performances Annuelles des Indices			
		DJ Euro Stoxx 50	S&P 500	Nikkei 225	DJ AIG Commodity Index	DJ Euro Stoxx 50	S&P 500	Nikkei 225	DJ AIG Commodity Index
Date de Constatation initiale	16 août 2006	100	100	100	100				
Dates de constatation Annuelles	16 août 2007	107	97	115	118	7 %	-3 %	15 %	18 %
	18 août 2008	114	95	125	133	14 %	-5 %	25 %	33 %
	17 août 2009	122	104	120	147	22 %	4 %	20 %	47 %
	16 août 2010	131	119	117	160	31 %	19%	17 %	60 %
	16 août 2011	139	129	110	172	39 %	29 %	10 %	72 %
	16 août 2012	155	142	103	183	55 %	42 %	3 %	83 %
					Performance Moyenne de chaque indice	28,00 %	14,33 %	15,00 %	52,17 %
					Attribution des pondérations	30 %	10 %	20 %	40 %
					Performance Pondérée du Panier	33,70 %			
					Performance Finale	33,70 %			
					97 % de la Valeur Liquidative de Référence	+ 97 %			
					Valeur Liquidative à l'échéance de la garantie *(en % de la Valeur Liquidative de Référence)*	130,70 %			
					Taux Actuariel Annuel	4,53 %			

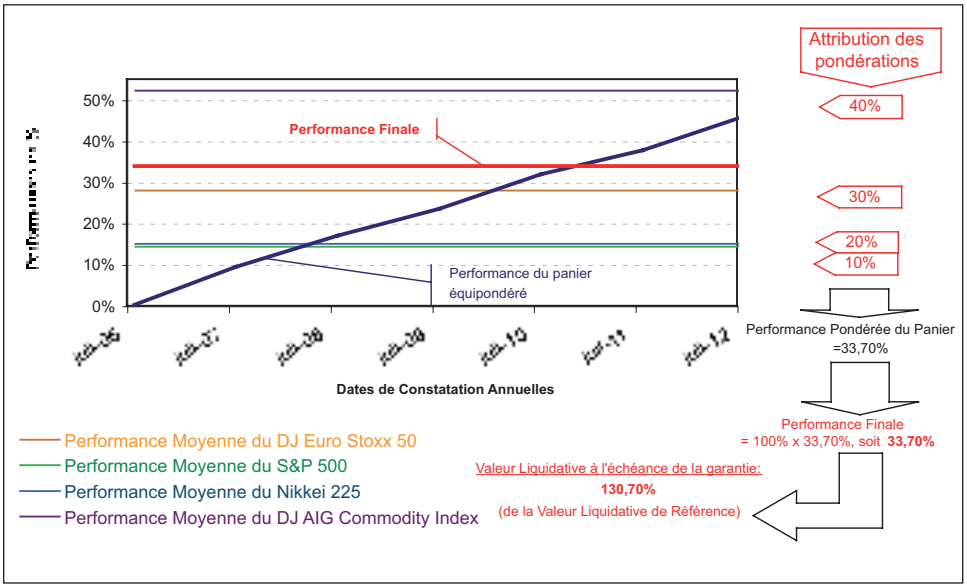

Cette hypothèse correspond à un scénario de hausse modérée pour 2 indices actions, un scénario de progression modérée suivie d'une baisse pour l'un des indices actions et à une hausse de l'indice de matières premières jusqu'à l'échéance de la garantie.

La Performance Finale est égale à 33,70 %. La valeur liquidative à l'échéance de la garantie le 27 août 2012 est égale à 130,70 % (= 97% + 33,70 %) de la Valeur Liquidative de Référence, ce qui correspond à un taux de rendement actuariel annuel de 4,53 %.

Dans cet exemple, si la Valeur Liquidative de Référence était de 100 euros, alors la Valeur Liquidative du Fonds le 27 août 2012 serait égale à 130,70 euros.

3) Scénario défavorable. Exemple a : Performance modérée des 4 indices, à la hausse comme à la baisse

		Indices en base 100				Performances Annuelles des Indices			
		DJ Euro Stoxx 50	S&P 500	Nikkei 225	DJ AIG Commodity Index	DJ Euro Stoxx 50	S&P 500	Nikkei 225	DJ AIG Commodity Index
Date de Constatation initiale	16 août 2006	100	100	100	100				
Dates de constatation Annuelles	16 août 2007	102	103	104	101	2 %	3 %	4 %	1 %
	18 août 2008	106	104	98	102	6 %	4 %	-2 %	2 %
	17 août 2009	103	106	92	101	3 %	6 %	-8 %	1 %
	16 août 2010	99	110	83	99	-1 %	10 %	-17 %	-1 %
	16 août 2011	97	108	86	98	-3 %	8 %	-14 %	-2 %
	16 août 2012	96	115	91	97	-4 %	15 %	-9 %	-3 %
					Performance Moyenne de chaque indice	0,50 %	7,67 %	-7,67 %	-0,33 %
					Attribution des pondérations	30 %	40 %	10 %	20 %
					Performance Pondérée du Panier		2,38 %		
					Performance Finale		**2,38 %**		
					97 % de la Valeur Liquidative de Référence		+ 97 %		
					Valeur Liquidative à l'échéance de la garantie *(en % de la Valeur Liquidative de Référence)*		**99,38 %**		
					Taux Actuariel Annuel		-0,10 %		

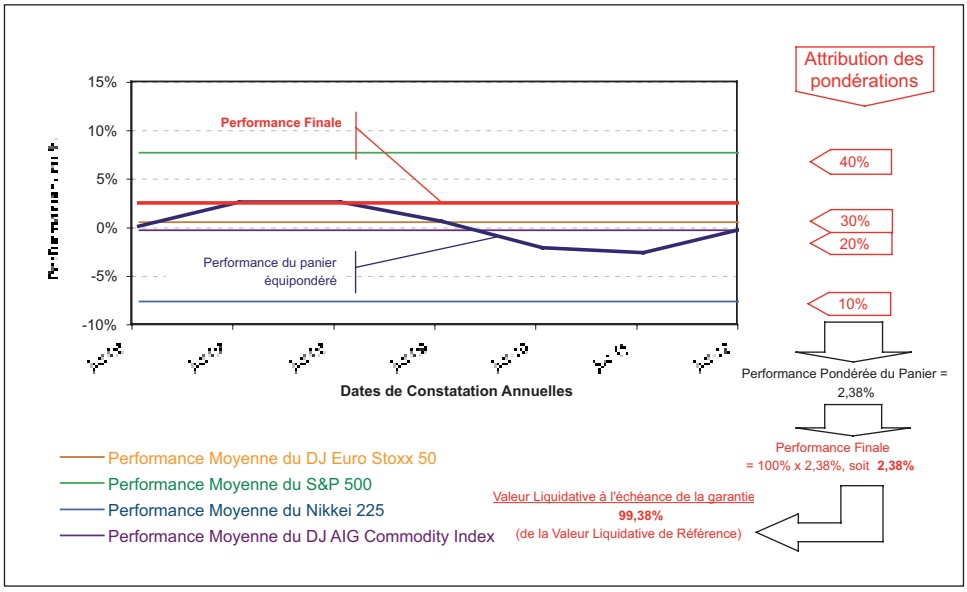

Cette hypothèse correspond à un contexte légèrement haussier pour un indice actions et légèrement baissier pour les 3 autres indices jusqu'à l'échéance de la garantie.

La Performance Finale est de 2,38 %. La valeur liquidative à l'échéance de la garantie le 27 août 2012 est égale à 99,38 % (= 97 % + 2,38 %) de la Valeur Liquidative de Référence, ce qui correspond à un taux de rendement actuariel annuel de -0,10 %.

Dans cet exemple, si la Valeur Liquidative de Référence était de 100 euros, alors la Valeur Liquidative du Fonds le 27 août 2012 serait égale à 99,38 euros.

3) Scénario défavorable. Exemple b : baisse des 4 indices à l'échéance de la garantie

		Indices en base 100				Performances Annuelles des Indices			
		DJ Euro Stoxx 50	S&P 500	Nikkei 225	DJ AIG Commodity Index	DJ Euro Stoxx 50	S&P 500	Nikkei 225	DJ AIG Commodity Index
Date de Constatation initiale	16 août 2006	100	100	100	100				
Dates de constatation Annuelles	16 août 2007	91	109	87	103	-9 %	9 %	-13 %	3 %
	18 août 2008	86	111	81	100	-14 %	11 %	-19 %	0 %
	17 août 2009	78	104	75	96	-22 %	4 %	-25 %	-4 %
	16 août 2010	80	98	80	91	-20 %	-2 %	-20 %	-9 %
	16 août 2011	71	92	79	88	-29 %	-8 %	-21 %	-12 %
	16 août 2012	66	80	76	85	-34 %	-20 %	-24 %	-15 %
					Performance Moyenne de chaque indice	-21,33 %	-1,00 %	-20,33 %	-6,17 %
					Attribution des pondérations	10 %	40 %	20 %	30 %
					Performance Pondérée du Panier		-8,45 %		
					Performance Finale		0,00 %		
					97 % de la Valeur Liquidative de Référence		+ 97 %		
					Valeur Liquidative à l'échéance de la garantie *(en % de la Valeur Liquidative de Référence)*		97,00 %		
					Taux Actuariel Annuel		-0,50 %		

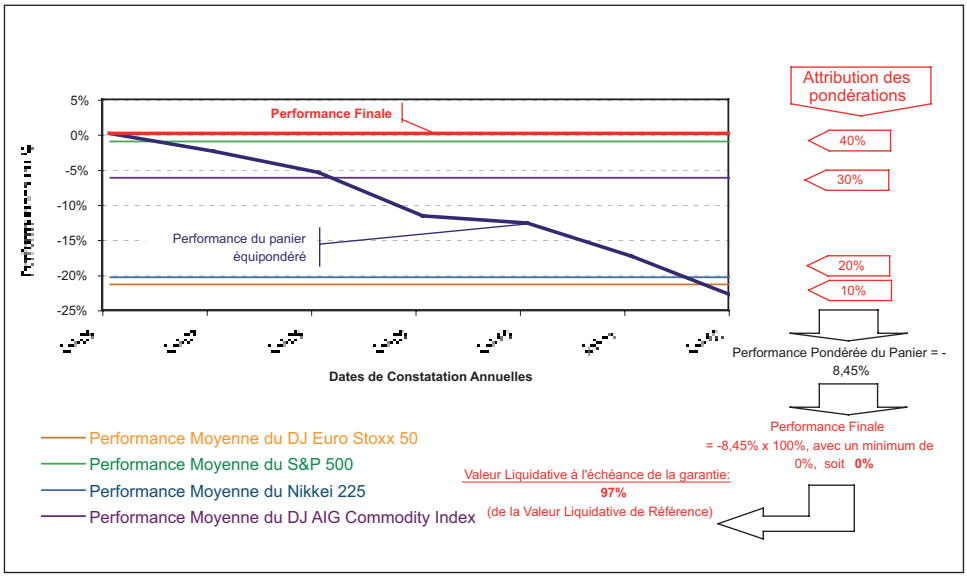

Cette hypothèse correspond à un contexte de baisse des 4 indices jusqu'à l'échéance de la garantie. La Performance Finale est de 0 %.

La valeur liquidative à l'échéance de la garantie le 27 août 2012 est égale à 97 % (= 97 % + 0 %) de la Valeur Liquidative de Référence, ce qui correspond à un taux de rendement actuariel annuel de -0,50 %.

Dans cet exemple, si la Valeur Liquidative de Référence était de 100 euros, alors la Valeur Liquidative du Fonds le 27 août 2012 serait égale à 97 euros.

Dans tous les cas, la valeur liquidative à l'échéance de la garantie sera au moins égale à 97 % de la Valeur Liquidative de Référence (cf. Rubrique "Garantie ou Protection"). Cela vaut en particulier pour l'exemple b du scénario défavorable.

4. Simulations sur les données historiques de marché

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le Fonds s'il avait été commercialisé par le passé. Ces rendements sont présentés selon la date d'échéance de la garantie. Les simulations permettent d'appréhender le comportement de la formule lors des différentes phases de marchés ces dernières années. Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, ni des performances du Fonds.

A titre de précision, la performance annualisée du panier équipondéré des 4 indices est calculée de date à date sur des périodes glissantes de 6 ans.

Par ailleurs, la performance annualisée de la Formule est fondée sur les indices hors dividendes (pour les indices actions), tandis que la performance annualisée du panier équipondéré est calculée à partir d'indices dividendes réinvestis. Pour les périodes passées pendant lesquelles les données n'existaient pas ou n'étaient pas disponibles, la société de gestion a fait l'hypothèse d'un taux de dividende annuel de 1 % pour l'indice Nikkei 225 avant le 1er janvier 1993.

Illustration graphique des simulations

Performances annualisées de la Formule, d'un Panier équipondéré des 4 indices
et du Taux sans risque en fonction de la date d'échéance de la simulation

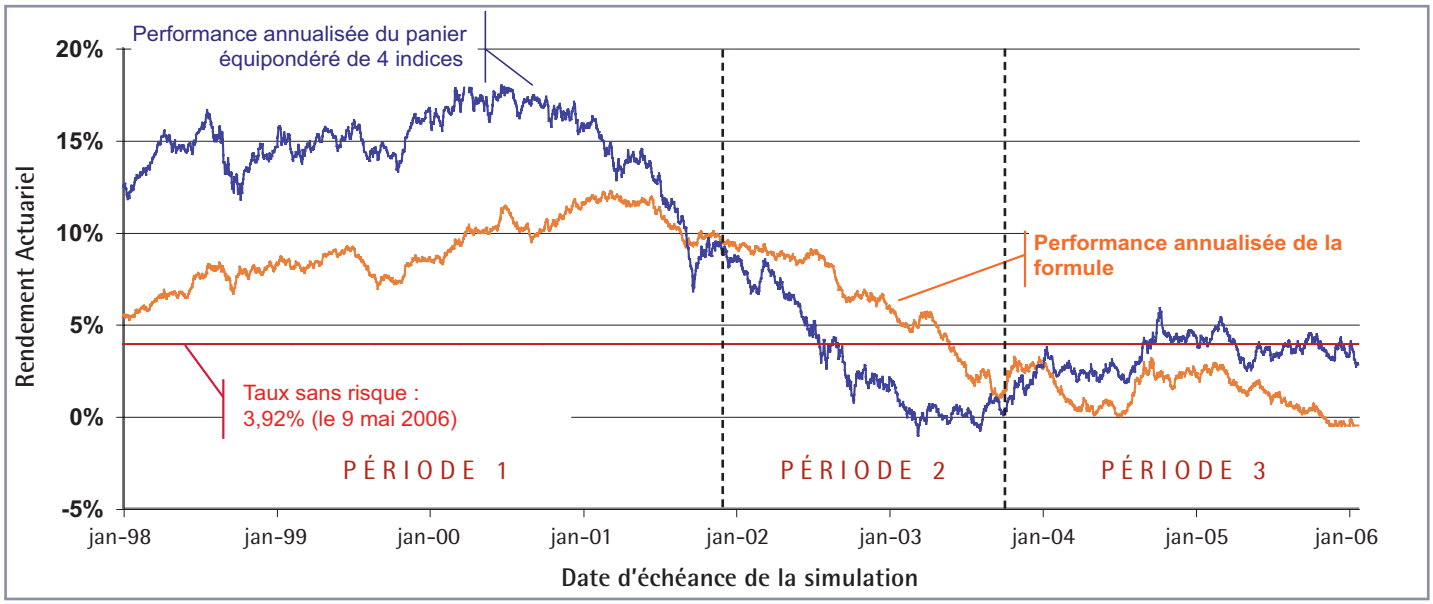

Le graphique comprend 3 périodes :

1) Période 1 (simulations arrivant à échéance entre janvier 1998 et novembre 2001)

Cette période correspond à une phase de marché où les indices du Panier sont en hausse sensible. La Performance Finale est souvent inférieure à celle du Panier équipondéré du fait de la moyenne de performance, mais est toujours supérieure au taux sans risque.

2) Période 2 (simulations arrivant à échéance entre novembre 2001 et septembre 2003)

Cette période correspond à une phase où les marchés actions sont en baisse, tandis que le marché des matières premières est en légère hausse. Malgré la baisse des marchés actions, la Performance Finale est supérieure à la performance du Panier équipondéré dans toutes les simulations, car la prise en compte d'une moyenne de performances a en effet permis d'engranger des performances élevées des marchés actions en début de période. La Performance Finale annualisée est presque toujours supérieure au taux sans risque.

3) Période 3 (simulations arrivant à échéance entre septembre 2003 et janvier 2006)

Cette période correspond à une phase de marché haussier sur les actions et les matières premières. La Performance Finale est inférieure à celle du Panier équipondéré dans la majorité des simulations et elle est toujours inférieure au taux sans risque. En effet, la prise en compte de Performances Annuelles négatives sur les marchés actions en début de période limite les bénéfices de la hausse des indices actions à l'échéance de la garantie.

Tableau Récapitulatif	
Nombre de simulations	2945
Période de simulations	Du 1er janvier 1992 (début de la première simulation) au 23 janvier 2006 (fin de la dernière simulation)
Périodicité	Quotidienne
Moyenne des performances	46,24 %
Rendement actuariel annuel moyen	6,22 %
Rendement actuariel annuel maximum	12,25 %
Rendement actuariel annuel minimum	-0,50 %
Taux sans risque OAT zéro coupon (de maturité 25 octobre 2012) au 9 mai 2006	3,92 %

Ces informations sont données uniquement à titre indicatif.

5. Description des catégories d'actifs

Le FCP BNP Paribas Actions Commodities 2012 est investi en totalité dans le Fonds Maître Kle Cash Souverain, de classification "monétaire euro", et à titre accessoire en liquidités. Néanmoins BNP Paribas Actions Commodities 2012 interviendra sur les marchés à terme réglementés et de gré à gré, cette intervention modifiant de manière importante son exposition par rapport à un simple investissement en direct dans le Fonds Maître. Le FCP BNP Paribas Actions Commodities 2012 contractera un ou plusieurs swaps qui lui permettront d'obtenir à l'échéance de la garantie, le 27 août 2012, un montant qui, compte tenu des parts d'OPCVM en portefeuille, permettra de réaliser l'objectif de gestion.

A compter de la date de création du Fonds et jusqu'au 11 août 2006, la gestion sera adaptée afin que la valeur liquidative progresse en liaison avec le marché monétaire.

Une description précise des catégories d'actifs utilisés figure au paragraphe "Stratégie d'investissement " de la Note Détaillée du Fonds.

h-Profil de risque du Fonds :

Le capital de chaque investisseur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Du fait de l'intervention sur les marchés à terme, BNP Paribas Actions Commodities 2012 a un profil de risque distinct de celui du Fonds Maître Kle Cash Souverain.

Risque lié à la protection :
- Le Fonds n'est protégé qu'à hauteur de 97 % : il existe donc un risque de perte limité à 3 % du capital investi. Si la Performance Finale est inférieure à 3 %, la valeur liquidative du Fonds le 27 août 2012, sera inférieure à 100 % de la Valeur Liquidative de Référence.

Risques découlant de la classification de l'OPCVM :
- Le Fonds BNP Paribas Actions Commodities 2012 est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date d'échéance de la garantie, le 27 août 2012. Avant l'échéance de la garantie, la valeur liquidative du Fonds est soumise à l'évolution des marchés et aux risques inhérents à tout investissement. La valeur liquidative peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date d'échéance de la garantie.
- Les contrats sur instruments financiers à terme conclus de gré à gré (swaps) par le Fonds génèrent un risque de contrepartie (risque que la contrepartie ne puisse honorer ses engagements au titre des instruments financiers à terme).
- La protection ne prend pas en compte l'évolution de l'inflation à l'échéance de la garantie.

Risques liés aux spécificités de la stratégie d'investissement de l'OPCVM :
- Risque de baisse des marchés actions des zones concernées par les indices actions du Panier (zone euro, Etats-Unis, Japon).
- Risque de baisse de l'indice de matières premières du Panier.
- Risque d'évolution à la baisse d'un ou plusieurs indices par rapport aux autres indices du Panier. A titre d'exemple, si un indice est fortement en baisse à une Date de Constatation Annuelle, contrairement aux autres indices du Panier, la Performance du Panier serait pénalisée. Cependant, étant donné le mécanisme d'attribution d'une pondération spécifique à chaque indice en fonction de sa performance, cela affecterait dans une moindre mesure la Performance Finale.

Risques de marché
- Risque lié aux marchés de taux : avant l'échéance de la garantie, une hausse des taux d'intérêt de maturité égale à celle de l'échéance de la garantie, provoque une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié aux marchés actions : avant l'échéance de la garantie, une évolution à la baisse des cours des indices actions du Panier provoque une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié aux marchés de matières premières : le porteur est exposé aux risques liés aux évolutions de l'indice Dow Jones AIG Commodity Index et notamment à la baisse de l'indice. En cas de baisse de l'indice, la valeur du fonds baissera.

i-Garantie ou Protection :

1. Modalités de la Protection
- Etablissement garant : BNP Paribas
- **Objet** : La garantie porte sur la Valeur Liquidative de Référence, protégée à hauteur de 97 % et définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du Fonds et jusqu'au 11 août 2006 inclus à 13 heures, heure de Paris.
- **Conditions d'accès** : BNP Paribas garantit au Fonds que tout porteur ayant souscrit à compter du lendemain de la date de création du Fonds jusqu'au 11 août 2006 inclus à 13 heures, heure de Paris et ayant conservé ses parts jusqu'au 27 août 2012, bénéficiera à cette date d'une valeur liquidative au moins égale à 97 % de la Valeur Liquidative de Référence majorée de la Performance Finale (calculée selon les modalités exposées plus haut).

La protection porte, pour une souscription effectuée avant le 11 août 2006, 13 heures, sur 97 % du capital investi, lequel correspond à l'investissement initial du souscripteur, hors fiscalité et déduction faite de la commission de souscription, et pour les souscriptions dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation, hors frais d'entrée, d'arbitrage, et frais de gestion annuels du contrat si le FCP est choisi comme unité de compte.
Les porteurs, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de leurs parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 27 août 2012 ne bénéficieront pas de la protection telle que décrite ci-dessus.
La garantie est actionnée par la Société de Gestion.

2. Impact de la fiscalité

La garantie est donnée par le garant en l'état des textes législatifs et réglementaires en vigueur, en France et dans les Etats dans lesquels le Fonds contracte, à la date de création du Fonds.
En cas de changement des dits textes (ou de leur interprétation par la jurisprudence et/ou par l'administration des Etats concernés) qui interviendrait le cas échéant, de manière rétroactive, après la date de création du Fonds, et qui emporterait une nouvelle charge financière, directe ou indirecte, ayant pour effet de diminuer la valeur liquidative des parts du Fonds en raison de la modification des prélèvements fiscaux qui lui sont applicables (ou qui sont applicables aux produits qu'il perçoit), le garant pourra diminuer les sommes dues au titre de la garantie de l'effet de cette nouvelle charge financière, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.
Les porteurs du FCP seront informés par la société de gestion en cas de survenance d'une telle modification de la garantie.
Par ailleurs, la garantie s'appliquant à la valeur liquidative des parts du Fonds et étant versée directement à ce Fonds, elle ne peut être actionnée à raison d'un changement de la réglementation fiscale (ou de l'interprétation de cette réglementation) affectant le montant de l'impôt ou des contributions sociales éventuellement supportées à titre personnel par le souscripteur lors du rachat de ses parts.

j-Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs. Le Fonds peut servir d'unité de compte à des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation.

Profil de l'investisseur type : Ce fonds s'adresse à toute personne physique disposant d'un patrimoine financier suffisamment large et stable sur la durée de la formule et désireuse de profiter partiellement, d'une part de l'évolution des marchés actions des zones concernées (zone euro, Etats-Unis et Japon) et d'autre part de la hausse des matières premières.

La proportion du portefeuille financier qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds peut correspondre à une partie de la diversification de ce patrimoine financier stable, mais ne doit pas en constituer la totalité. Ainsi le souscripteur doit veiller à disposer d'un patrimoine financier suffisant pour lui permettre de ne pas être contraint de racheter ses parts avant l'échéance de la garantie.

Le Fonds sera principalement commercialisé par les centres de Banque Privée France du Groupe BNP Paribas

Durée de la formule : La durée nécessaire pour bénéficier de la formule est de 6 ans et 16 jours, à compter du 11 août 2006 (jusqu'au 27 août 2012).

3-INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITÉ

a-Frais et commissions

1. Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises à l'OPCVM reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / Barème de l'OPCVM maître Kle Cash Souverain	Taux / Barème de l'OPCVM nourricier BNP Paribas Actions Commodities 2012
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	5 % Cas d'exonération : souscriptions des OPCVM du groupe BNP Paribas	2 % jusqu'au 11 août 2006, 13 heures ; Néant pour les souscriptions effectuées jusqu'au 4 août 2006 (inclus) dans le cadre des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas Néant à partir du 11 août 2006, après 13 heures
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant	Néant jusqu'au 11 août 2006, 13 heures ; 5 % à partir du 11 août 2006, après 13 heures
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant	Néant

Ce barème est applicable à partir du lendemain de la création du fonds

2. Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dés lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B de ce prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette pour l'OPCVM maître	Taux / Barème de l'OPCVM maître Kle Cash souverain	Assiette pour l'OPCVM nourricier	Taux / Barême de l'OPCVM nourricier BNP Paribas Actions Commodities 2012
Frais de fonctionnement et de gestion maximum (TTC) (incluant tous les frais, hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou des fonds d'investissement)	Actif net par an déduction faite des OPCVM	0,04 %	Actif net par an	1,76 %
Commission de surperformance (TTC)	/	Néant	/	Néant
Commissions de mouvement maximum (TTC)	Montant de chaque transaction	OPCVM valeurs françaises : néant OPCVM valeurs étrangères : néant	/	Néant
	Forfait par lot	Futures : 12 euros		
	Sur primes	Options : 0,72 %		
	Montant forfaitaire	Obligations : 60 euros TCN : 60 euros Pensions : 60 euros		
	Montant forfaitaire lors du montage	Swap : 360 euros		

Clé de répartition globale pour tous les OPCVM de la société de gestion au titre de l'année 2005 : société de gestion (62,83 %), dépositaire (3,13 %), intermédiaires (34,04 %).

b-Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

Le Fonds peut servir d'unité de compte à des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation des sociétés d'assurance du groupe BNP Paribas.

4-INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat

Organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats : Groupe BNP Paribas.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures, heure de Paris, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain (soit ordre en J jusqu'à 13 heures pour exécution sur une valeur liquidative datée de J+1).

Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

Les demandes de souscription et de rachat portent sur un nombre entier de parts.

Valeur liquidative d'origine

EUR 1000

Date de clôture de l'exercice

Dernier Jour de Bourse du mois de mars (1er exercice : dernier jour de Bourse de Paris du mois de mars 2007).

Affectation du résultat

Capitalisation. Comptabilisation des intérêts selon la méthode des intérêts encaissés.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative

- Jusqu'au 15 août 2006 inclus : quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés Français (calendrier officiel EURONEXT).
- A partir du 15 août 2006 exclu : quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, et des jours de non-publication des indices concernés (calendriers de diffusion des indices de STOXX Limited et de Dow Jones & Company Inc., et calendriers officiels du New-York Stock Exchange et du Tokyo Stock Exchange), sous réserve de modification ultérieure liée à une éventuelle substitution d'indice.

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période ; elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Agences bancaires BNP Paribas et site Internet **www.bnpparibas-am.fr**

Devise de libellé des parts

EURO

Dates d'agrément et de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 16 mai 2006, il a été créé le 9 juin 2006.

Le fonds maître Kle Cash Souverain a été agréé par l' Autorité des Marchés Financiers (ex- Commission des Opérations de Bourse) le 9 août 2002 et a été créé le 12 septembre 2002.

5-INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les prospectus complets et les derniers documents annuels et périodiques du FCP et de son OPCVM maître sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de :
BNP Paribas Asset Management
Marketing
5, avenue Kléber – 75798 Paris Cedex 16
Ces documents sont également disponibles sur le site **www.bnpparibas-am.fr**
Des informations complémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès des centres de Banque Privée BNP Paribas.

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie n'est pas encore complétée, s'agissant d'un Fonds récemment créé.

DATE DE PUBLICATION DU PROSPECTUS SIMPLIFIE : 9 juin 2006

L'offre "Investissements Structurés" de BNP Paribas Asset Management

Présente depuis de nombreuses années sur le marché des fonds garantis ou protégés, l'équipe "Investissements Structurés" de BNP Paribas Asset Management a développé une expertise reconnue dans ce domaine :

- 19 gérants spécialisés sur le montage et la gestion de ces produits
- une offre s'enrichissant régulièrement de produits innovants.

Avec des actifs sous gestion de plus de 19 milliards d'euros dans la gestion d'OPCVM structurés, BNP Paribas Asset Management se situe parmi les premiers acteurs du marché.

Avertissement

Avant de souscrire au Fonds Commun de Placement BNP Paribas Actions Commodities 2012, vous devez lire attentivement le Prospectus Simplifié, document réglementaire agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.), figurant dans le présent document.
Ce FCP est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à l'échéance de la garantie, le 27 août 2012. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue, le 27 août 2012.
Le droit de rétractation prévu par l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier, relatif au démarchage, ne s'applique pas aux souscriptions des parts ou actions d'OPCVM.

BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

BNP Paribas Asset Management - Société par actions simplifiée au capital de 62 845 552 euros / siège social : 5, avenue Kléber / 75798 Paris Cedex 16 / RCS Paris 319 378 832
Réalisation : Studio BNP P AM - Mai 2006 - PV9372- PL 0506198 - Crédit Photo : Getty images - Impression : Ateliers Hiver